

TECH.A. 2024 – 104

6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE **6.1 POLICE MUNICIPALE**

Sonorisation des rues du Fresnoy, de Toufflers, Fénélon et de la Papinerie

Le samedi 24 août 2024 et le dimanche 25 août 2024

Le Maire de la Ville de Lys lez Lannoy,

Vu les articles L 2211-1 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R417-10 du Code de la route,

Vu l'article L113-2 du Code de la voirie routière,

Vu la demande formulée le 06 février 2024 par le comité du Fresnoy, représenté par Monsieur TAVERNIER Daniel, souhaitant diffuser de la musique à l'occasion de la 39ème Foire à la Brocante du Fresnoy le samedi 24 août 2024 et le dimanche 25 août 2024,

A R R E T E

En raison des 57èmes Festivités du Fresnoy, les rues de la Papinerie, Fénélon, de Toufflers et du Fresnoy, seront sonorisées le :

Samedi 24 août 2024 et le dimanche 25 août 2024

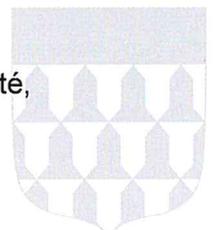
L'organisateur s'engage à maintenir un niveau sonore peu élevé afin de respecter le voisinage.

Le matériel sera démonté par les services municipaux.

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Ampliation sera adressée:

- Au comité du Fresnoy, l'organisateur,
- Au Directeur Général des Services,
- Au Chef de Poste de la Police Municipale,
- Au Commissaire de Police,
- A tous les agents de la Force Publique chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, copie affichée en Mairie et inscrite sur le registre des arrêtés.



Fait à Lys Lez Lannoy, le 17 avril 2024

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire,

Par délégation du Maire

Jonathan HESPEL
Responsable administratif du service
Technique



Publication	
Affiché le	25/04/24
Retrait le	25/06/24